

-----  
**MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 2 Juillet 2018**

Etaient présents : GRASSA Martine, MONNIN Marie-Claire, GODARD Jean-Louis, MARSOUDET Laurent, BERHAULT Jacques, GREUSARD Liliane, GODARD Vincent, ROLET Jean-Yves, ROLET Joëlle, MONNIN Antoine, Nathalie PONTIUS.

**1. EMPRUNT**

Suite à l'étude des propositions pour l'emprunt concernant la voirie rue de la Vierge reçues du Crédit agricole, Caisse des Dépôts et Caisse d'Epargne, l'offre du Crédit Agricole est retenue à l'unanimité.

**2. TERRAIN 19 GRANDE RUE**

Dans la suite de ce dossier les renseignements demandés auprès du service des hypothèques de Besançon concernant la servitude, la solution de déplacer la canalisation d'eaux pluviales peut être envisagée. Madame La Maire est en attente d'une réponse des services juridiques du département quant à la faisabilité légale et surtout à qui incombe le montant des travaux.

**3. RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame la sous-préfète a rappelé au Président de la Communauté de Communes que, si elle le juge utile, la recomposition du Conseil Communautaire doit être effectuée du fait des nouvelles élections programmées le 23/09/2018 sur la commune d'Arc sous Montenot pour respecter la constitution.

La délibération a été soumise au Conseil Communautaire de la CCA 800 et acceptée dans le cadre d'un accord local .

Dans ce cas de figure la commune de Villeneuve d'Amont se retrouve avec un seul représentant en Communauté de Communes contre deux jusqu'à présent.

Le Conseil regrette la perte de ce siège au regard premièrement de l'implication et du travail effectué en commission école par Madame Monnin et deuxièmement la perte de la représentativité de notre commune au sein de la Communauté de Communes.

A l'unanimité le Conseil Municipal se positionne contre cette décision de recomposition.

**4. PROPOSITION DEVIS NADEO**

Afin de réaliser le bilan réglementaire du contrôle de pollution de la station d'épuration l'offre de la société NADEO est acceptée à l'unanimité.

**5. EMBAUCHE SECRETAIRE DE MAIRIE**

Le poste de secrétaire de mairie étant vacant depuis le 15 mai 2018, une nouvelle secrétaire a été embauchée à compter du 2/07/2018 en CDD.

Accord à l'unanimité.

## **6. CONTRAT CFC**

Suite à la proposition du CFC, le Conseil Municipal à l'unanimité ne souhaite pas adhérer à cet organisme du fait de son très faible voire insignifiant volume de documents copiés.

## **COMPTE-RENDU**

### **PERISCOLAIRE**

Décision a été prise de ne pas proposer de périscolaire le mercredi matin suite à enquête faite auprès des parents.

### **TOURBIERE**

Madame la Maire informe le Conseil qu'une solution devrait être trouvée avec la DDT afin de compenser le défrichement de 1 ha 73.

### **MAS/bâtiment**

Madame la Maire rend compte de la réunion du lundi 25 juin 2018 dans les locaux de la MAS avec un architecte de Besançon pour tracer les grandes lignes du projet envisagé.

### **RPI**

Changements pour l'année 2018 :

- Retour à la semaine de 4 jours,
- Pas d'accompagnatrice dans le bus pour les enfants de plus de 6 ans,
- Remplacement de Marie Jeanne Clément par l'ATSEM en place à Villers sous Chalamont.

## **COURRIERS DIVERS**

### **ARS**

Un relevé des canalisations d'eau en PVC doit être fait et envoyé.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Suite à appel téléphonique d'un membre de la famille Genestier concernant le droit de préemption de la commune sur une parcelle le Conseil à l'unanimité confirme qu'il ne préempte pas .  
Colis de Noël seront faits cette année encore par la Petite Epicerie de Villers sous Chalamont.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 4/07/2018

La Maire

